REDUCTION DES RISQUES ET FINANCEMENT DES RISQUES DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

Pour décision

Prière de noter : Les documents du Conseil ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne constituent pas des documents publics aussi longtemps que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Ce document propose une approche du GPE en matière de réduction des risques de catastrophes et de financement des risques.

1.2 Une analyse détaillée demandée par le Secrétariat révèle que les systèmes éducatifs sont confrontés à de graves risques liés aux catastrophes politiques et naturelles. Réduire les risques politiques est une tâche difficile. En revanche, il existe plusieurs institutions et instruments capables de réduire les risques et le coût des catastrophes naturelles et de mobiliser rapidement des financements lorsqu'elles se produisent. Aujourd'hui, ces instruments et ces institutions ne donnent pas la priorité au secteur de l'éducation.

1.3 Plutôt que de mettre en place de nouveaux outils, la stratégie recommandée fait appel aux ressources humaines existantes du Secrétariat pour faire le lien entre les besoins des pays et les institutions et instruments existants. Le Secrétariat propose d'appliquer dans un premier temps cette stratégie dans un petit nombre de pays dans le cadre du processus d'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation.

1.4 Après examen, cette stratégie pourrait être transposée à plus grande échelle. Ce serait possible en mettant en place un mécanisme au sein du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, qui ferait partie du thème plus vaste sur l'éducation en situation de conflit et de crise dans le cadre de l'échange de connaissances et d'innovations, ce qui sera envisagé pour 2019, ou en

intégrant l'atténuation et le financement des risques au modèle d'argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation qui doit être élaboré en 2018.

1.5 La proposition tient compte des réactions des principaux partenaires, notamment L'éducation ne peut attendre et le nouveau London Centre for Global Disaster Protection. L'annexe 1 résume les travaux réalisés en coordination et en collaboration avec eux, ainsi qu'avec d'autres acteurs.

Synthèse des délibérations du Comité des finances et du risque (FRC)

Comité des finances et du risque

- Le FRC a accueilli favorablement l'approche proposée d'intégration de la réduction des risques de catastrophes naturelles et de financement des risques dans les plans sectoriels de l'éducation en tirant parti des institutions et des instruments existants.
- Le Comité recommande la stratégie proposée par le Secrétariat d'intégration de ces travaux dans les plans sectoriels de l'éducation, en commençant par un petit nombre de pays. Il précise que cette stratégie doit être axée sur l'atténuation et la réduction des risques de catastrophes parallèlement à un financement des risques.
- Une fois que la stratégie proposée commencera à porter ses fruits, le FRC a proposé d'étudier si elle pourrait être davantage institutionnalisée à l'aide d'éléments du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (par l'intermédiaire de l'argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation, sous forme de mécanisme ou dans le cadre de l'échange de connaissances et d'innovations).
- Pour assurer transparence et efficacité, le FRC a demandé que sous réserve que le Conseil approuve la stratégie proposée, le Secrétariat élabore une stratégie d'évaluation et des critères clairs en vue de choisir le petit nombre de pays partenaires concernés dans un premier temps, conformément au document BOD/2017/12 DOC 05 Option 1.

2. SYNTHÈSE

2.1 Dans des décisions antérieures, le Conseil a approuvé un financement de la Fondation Rockefeller afin d'étudier l'ampleur des risques auxquels sont confrontés les systèmes éducatifs. Cette étude a révélé que ces systèmes sont confrontés à des risques de catastrophes naturelles et des risques politiques considérables.

2.2 À la lumière d'une proposition d'approche des instruments de financement et de réduction des risques, le Conseil a chargé le Secrétariat d'analyser les moyens possibles de réduire les risques

liés aux catastrophes naturelles (BOD/2017/03 DOC 03) pour examen par le Comité des finances et du risque.

2.3 Ce document propose que le Secrétariat s'engage en faveur de la réduction et du financement des risques de catastrophes :

- En poursuivant les activités de plaidoyer et de leadership avisé et
- En faisant le lien entre la demande d'instruments de réduction et de financement des risques et les institutions et instruments existants.

2.4 À cet effet, le Secrétariat propose d'intégrer la réduction des risques de catastrophes naturelles et le financement des risques dans un petit nombre de processus d'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation.

2.5 Ce document présente différents niveaux d'engagement à l'aide de cette approche. L'option 1 est recommandée compte tenu des moyens techniques du Secrétariat et de ses effectifs aujourd'hui. Elle prévoit que cette approche soit mise en œuvre dans le cadre de trois (3) plans sectoriels de l'éducation par an au maximum. D'autres options exigeraient vraisemblablement des moyens supérieurs à ceux dont dispose actuellement le Secrétariat.

2.6 Sous réserve d'un examen de l'approche décrite en détail dans le document BOD/2017/12 DOC 05, cette approche pourra être transposée à plus grande échelle, par exemple par l'articulation d'un mécanisme au sein du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, comme élément du modèle d'argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation, et/ou comme thème intégré à l'échange de connaissances et d'innovations (KIX).

3. DÉCISION RECOMMANDÉE / AVIS DEMANDÉ

3.1 Le Comité des finances et du risque recommande que le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2017/12 XX Option 1- <u>Réduction des risques et financement des risques dans le secteur de l'éducation</u>–Le Conseil d'administration :

Charge le Secrétariat :

a. de soutenir l'intégration de la réduction, de l'analyse et de la prévention des risques de catastrophes naturelles dans le processus d'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation tel qu'il figure dans le document BOD/2017/06-05 Option 1 et conformément aux priorités nationales.

b. de mettre au point une approche de réduction et de financement des risques, notamment pour compléter le processus d'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation par une évaluation et une atténuation des risques de catastrophes naturelles dans un petit nombre de pays, comme indiqué dans le document BOD/2017/06-05 Option 1.
c. d'élaborer une approche d'évaluation et des critères transparents pour l'inclusion de l'éducation, et charge le FRC de les examiner.

4. CONTEXTE

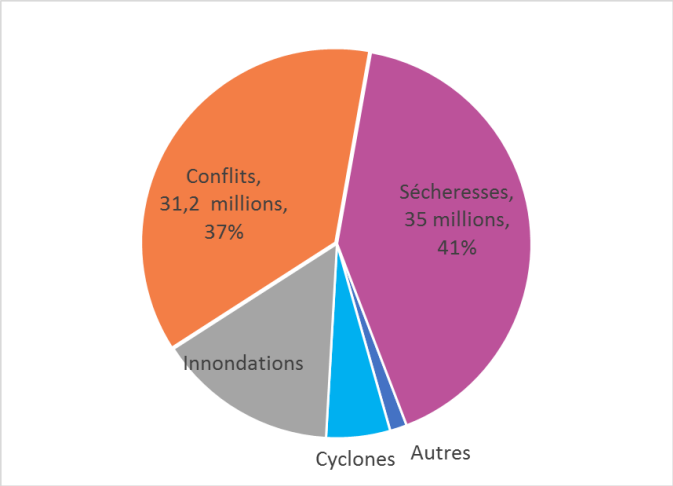
4.1 En septembre 2016, le Conseil a approuvé un financement de la Fondation Rockefeller pour commander des études sur la cartographie et l'évaluation de l'impact des risques dans le but d'identifier et de proposer des approches et des solutions novatrices en vue de renforcer la résilience des systèmes éducatifs. Les rapports sur ces études sont désormais disponibles (http://www.globalpartnership.org/event/board-meeting-ottawa-june-2017), et sont annexés à ce document.

4.2 Cette analyse a permis de conclure que de façon générale, les systèmes éducatifs ne sont pas résilients face aux catastrophes. Ainsi, en 2005, le séisme du Cachemire, au Pakistan, a provoqué l'effondrement de 7 000 écoles. En 2008, ce sont 7 400 écoles qui ont été détruites par le tremblement de terre de Wenchuan en Chine, et en Haïti 1 350 écoles se sont effondrées durant séisme de 2010 de Port-au-Prince.

4.3 La faible priorité accordée à l'éducation dans l'élaboration de plans de prévention des catastrophes expose les systèmes éducatifs et les enfants à des catastrophes. Il ressort de l'analyse que selon les estimations, les catastrophes naturelles et les conflits ont touché 84,6 millions d'enfants en moyenne chaque année entre 2000 et 2016. La figure 1 montre que la majorité des pertes ont été provoquées par des catastrophes naturelles.

4.4 Plus globalement, les données révèlent que les catastrophes naturelles désorganisent fortement l'infrastructure scolaire et empêchent l'accès à l'éducation. Ces chocs remettent en cause les acquis enregistrés en matière de scolarisation et d'apprentissage et mettent à mal les progrès réalisés dans la mise en place de systèmes éducatifs robustes et efficaces.

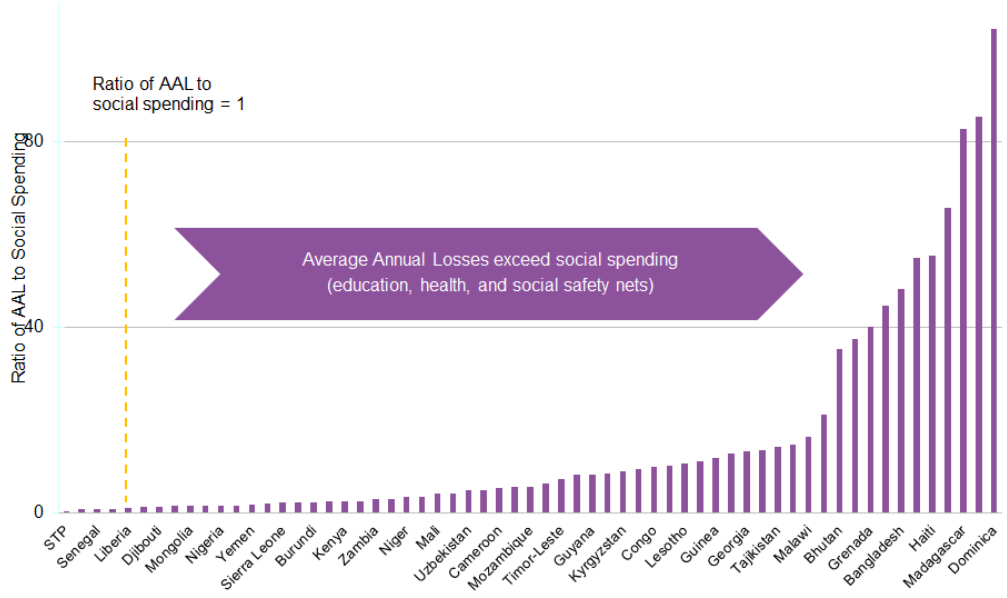
Figure 1 : Enfants affectés par type de risque, proportion moyenne en 2000–2016 dans 89 pays admis à bénéficier des financements du GPE



Sources : Données tirées de Willis Towers Watson, Save the Children et Overseas Development Institute, « Sustaining the Gains: Feasibility of Risk Financing for Education », analyse du Secrétariat du GPE.

4.5 La figure 2 ci-dessous présente le ratio des pertes annuelles moyennes (AAL) dues à des catastrophes naturelles (à l'exclusion des sécheresses) au total des dépenses sociales, qui comprennent l'éducation, la santé et les dispositifs de protection sociale. Presque tous les pays partenaires du GPE subissent des pertes résultant de catastrophes naturelles qui représentent plusieurs fois le montant qu'ils consacrent aux secteurs sociaux.

Figure 2 : Les pertes annuelles moyennes découlant de catastrophes naturelles représentent plusieurs fois les dépenses sociales (y compris l'éducation) dans les pays partenaires du GPE



Source : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). « Global Assessment Report 2015: Making Development Sustainable ». Analyse du Secrétariat du GPE. Notes : Les pays à droite de la ligne jaune sont ceux dont les pertes moyennes annuelles résultant de catastrophes naturelles sont supérieures à leurs dépenses sociales annuelles moyennes totales.

4.6 Malgré des preuves solides que les catastrophes naturelles détruisent l'infrastructure éducative, affectent les enfants en âge d'être scolarisés et retardent l'apprentissage, l'éducation a représenté seulement 2,4 % du financement humanitaire au cours de la dernière décennie. Les réactions des donateurs en cas de catastrophes sont bien intentionnées mais restent axées sur des secteurs où les besoins sont pressants tels que les soins de santé.

4.7 Trois études de cas analysées par l'équipe de consultants montrent l'ampleur des avantages obtenus lorsque l'on réduit le temps pendant lequel les enfants ne sont pas scolarisés à cause de chocs. Une réduction de seulement 5 % se traduit par des gains économiques de l'ordre de 30 millions de dollars (RDC), 200 millions de dollars (Pakistan) et 424 millions de dollars (Syrie)[1].

4.8 Le rapport des consultants conclut que le coût économique et social global de l'absence de scolarisation est considérablement réduit par les investissements dans la réduction des risques de catastrophes et la mobilisation rapide de financements lorsque les catastrophes se produisent. Ces ressources sont résumées à la section 5 ci-dessous.

[1] Ces estimations portent sur des pays touchés par des conflits. Elles n'en montrent pas moins que le coût social de l'absence de scolarisation peut être largement plus élevé que le coût des dommages aux biens matériels.

4.9 En s'inspirant des réactions de comités techniques et de partenaires, le Secrétariat a peaufiné l'approche qu'il propose et qui vise à intégrer la réduction des risques et les outils de financement des risques dans ses travaux. Cette approche prévoit que le Secrétariat joue le rôle d'intermédiaire entre les institutions et programmes existants plutôt que de mettre en place un mécanisme au sein du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF). Ainsi, l'approche proposée ferait partie intégrante du processus d'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation.

4.10 Sous réserve de l'examen du Conseil, le Secrétariat pourrait intensifier ces travaux à une date ultérieure à l'aide de plusieurs éléments du FFF. Lees décisions relatives à cette intensification des travaux devront être prises en fonction de l'existence de ressources humaines suffisantes.

5. METTRE À PROFIT LES INSTRUMENTS EXISTANTS DU GPE

5.1 Le modèle du GPE complète déjà les budgets nationaux avec un dispositif simple de financement des risques grâce à son mécanisme de financement accéléré. Un pays peut ainsi obtenir jusqu'à 20 % du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) plus tôt que prévu pour faire face à des chocs inattendus.

5.2 En 2015, le Tchad a connu un afflux soudain de réfugiés qui fuyaient les attaques de Boko Haram au Nigéria. Le gouvernement tchadien a collaboré avec le Secrétariat pour répondre à une demande accrue en obtenant un financement accéléré de 6,9 millions de dollars, qui ont financé l'intégration des enfants réfugiés dans le Plan sectoriel de l'éducation du pays.

5.3 Les pays partenaires du GEP ont aujourd'hui à leur disposition un grand nombre de programmes de réduction des risques et d'instruments de financement des risques. Les prêts d'urgence accroissent rapidement les budgets publics pour faire face aux effets des risques. Les fonds communs souverains de garantie des risques sont des compagnies d'assurance au niveau national qui fournissent une vaste couverture pour faire face à des risques rares et coûteux. Cependant, de même que l'éducation n'a pas été jugée prioritaire dans le cadre des programmes nationaux ou internationaux d'allocation d'aide d'urgence, ces instruments n'incluent pas non plus le secteur de l'éducation.

5.4 Un exemple de prêt d'urgence est l'option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes naturelles (Cat DDO). La Cat DDO s'inscrit dans le cadre des prêts à l'appui des politiques de développement proposés par la Banque mondiale qui permettent aux pays bénéficiaires de mobiliser rapidement des liquidités à la suite d'une catastrophe naturelle. Pour en bénéficier, le

pays emprunteur— un gouvernement ou une autorité nationale—doit au préalable avoir mis en place un programme de gestion des catastrophes[2].

5.5 De même, des mécanismes d'assurance au niveau souverain sont détenus et exploités par les États qui en bénéficient dans les Caraïbes (Facilité d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes, ou CCRIF[3]), en Afrique (Capacité africaine de gestion des risques, ou ARC[4]) et dans le Pacifique (Initiative d'évaluation et de financement du risque de catastrophe dans le Pacifique, ou PCRAFI[5]). Les financements arrivent rapidement. Ces trois programmes recouvrent 63 des 89 pays éligibles au financement du GPE[6].

6. APPROCHE PROPOSÉE

Intégrer les instruments existants dans les plans sectoriels de l'éducation

6.1 Des instruments de réduction et de financement des risques existent déjà dans les pays partenaires du GPE. On a vu plus haut que des fonds communs souverains de garantie des risques couvrent déjà 63 des 89 pays éligibles au financement du GPE. Ces instruments et ces institutions offrent une protection aux secteurs vulnérables en guidant les investissements dans la réduction des

[2] Auparavant réservé aux pays bénéficiant de l'aide de la BIRD, la Cat DDO est désormais ouverte aux pays admis à emprunter à l'IDA, qui représentent la majorité du portefeuille de financements du GPE.

[3] La Facilité d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF SPC) est un mécanisme d'assurance qui couvre 17 pays dans les Caraïbes. La rapidité des décaissements permet aux gouvernements de reconstruire les infrastructures et de rapidement assurer des services d'urgence. La CCRIF a débloqué des fonds 22 fois dans le cadre des risques qu'elle couvre (ouragans, tremblements de terre et fortes pluies) à hauteur de près de 70 millions de dollars au total. Tous les paiements ont été transférés aux gouvernements dans les deux semaines qui ont suivi la catastrophe, et dans trois cas, des paiements intermédiaires ont été demandés et ont été effectués une semaine après la catastrophe.

[4] La Capacité africaine de gestion des risques (ARC) perçoit des primes auprès de ses États membres africains en vue de financer les contrats d'assurance sous-jacents. Au cours de la première année, l'ARC a assuré le Kenya, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal pour un montant allant jusqu'à 30 millions de dollars par saison. L'ARC exige des pays qui souhaitent souscrire une assurance contre la sécheresse qu'ils mettent en place un plan indiquant clairement comment ils dépenseront l'argent qui leur sera versé en cas de sécheresse.

[5] L'Initiative d'évaluation et de financement du risque de catastrophe dans le Pacifique (PCRAFI) est issue d'un programme pilote mis en place avec l'assistance technique de la Banque mondiale et avec le soutien de donateurs, principalement le Japon. En 2015, Tonga et Vanuatu ont tous deux reçu des financements d'environ 2 millions de dollars une semaine après les destructions causées par le passage du cyclone tropical Pam.

[6] Ces pools de risques sont détenus par les gouvernements partenaires qui y participent et sont donc des entités du secteur public. Il ne s'agit pas d'entreprises privées à but lucratif.

risques et en mobilisant des fonds rapidement et de manière prévisible après une catastrophe naturelle.

6.2 Le Secrétariat va œuvrer pour tirer parti des instruments existants en commençant par intégrer l'analyse des risques et les approches du financement des risques dans un petit nombre de plans sectoriels de l'éducation. Le GPE va établir un lien entre la demande de produits de financement des risques au niveau national et l'offre de ces services par les instances existantes. Cette action tient compte des réactions de comités techniques selon lesquels il serait prématuré que le Secrétariat élabore un nouveau mécanisme pour ce travail.

6.3 À titre d'exemple purement théorique, en cartographiant et en identifiant l'impact des cyclones en tant que risque fondamental du Plan sectoriel de l'éducation en Haïti, le GPE pourrait collaborer avec le Gouvernement haïtien afin d'inclure de façon explicite le secteur de l'éducation dans la planification post-catastrophe et avec le CCRIF, le pool souverain d'assurance du risque de catastrophe dont Haïti fait déjà partie, pour accroître la couverture contre les risques de catastrophes naturelles (en octobre 2016, l'ouragan Matthew a laissé près de 200 000 enfants non scolarisés, dont beaucoup le sont encore).

6.4 De même, on a déterminé que la sécheresse présente un risque essentiel pour les résultats en matière d'éducation (voir la figure 1 plus haut). Une stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles dans l'éducation pourrait donc prévoir que des programmes d'alimentation scolaire soient inclus dans les ESP après une analyse et avec un financement de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC).

Jouer le rôle d'intermédiaire en matière de politique

6.6 Les champs d'action proposés du financement des risques ne donnent pas au GPE un rôle d'intermédiaire financier entre les pays et les programmes existants. Au lieu de cela, le Secrétariat collaborera avec des organisations qui souhaitent précisément s'associer au GPE pour mener uniquement des activités de gestion et de prévention des risques de catastrophes, faisant ainsi du Secrétariat une plate-forme plutôt qu'une contrepartie. Les connaissances et les produits techniques seront incorporés dans la fonction d'échange et d'apprentissage du mécanisme KIX.

Leadership avisé et plaidoyer

6.7 Le GPE et le Secrétariat s'appuieront sur son rôle de défenseur et de lobbyiste du secteur de l'éducation. En particulier, le GPE plaidera pour que l'éducation bénéficie des investissements existants dans la prévention et la résilience en cas de catastrophe réalisés par les autorités nationales et locales.

7. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

7.1 Cette recommandation propose une approche de réduction des risques de catastrophes et de l'effet des catastrophes sur les systèmes éducatifs ainsi que de leur coût sur ces systèmes. L'option recommandée (option 1 ci-dessous) tire parti des institutions et des instruments en place et est compatible avec les ressources humaines existantes du Secrétariat.

7.2 La mise en œuvre de cette approche devrait montrer l'intérêt des investissements pour réduire les risques de catastrophes naturelles. En outre, l'approche proposée renforce le leadership et l'empreinte du Secrétariat dans le cadre des programmes de réduction et de financement des risques de catastrophes, notamment le Cadre d'action de Sendai, le Programme d'action d'Addis-Abeba et les objectifs de développement durable. Enfin, elle consolidera le GPE dans son rôle de leader avisé et de défenseur de l'éducation dans divers contextes, y compris la réduction des risques de catastrophe et la reprise après les catastrophes. Son coût est couvert en allouant des moyens existants du Secrétariat à cet axe d'intervention.

7.3 Parmi les autres options envisagées, on peut citer la mise en place d'un mécanisme à part entière au sein du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF), l'intégration de cette approche au modèle d'argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation ou à l'échange de connaissances et d'innovations. Le FRC a chargé le Secrétariat de commencer par mettre en œuvre cette approche parallèlement à l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation dans un petit nombre de pays pour faire la preuve de son intérêt et donner des arguments en vue d'une transposition à plus grande échelle.

8. INCIDENCES SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT ET ANALYSE DES RISQUES

8.1 Le tableau 1 ci-dessous résume différentes options permettant de s'engager dans le domaine d'action du financement des risques. Compte tenu des capacités existantes des équipes du Secrétariat chargées des finances et du *front office*, le Secrétariat dispose d'une capacité suffisante pour gérer l'**option 1**. Ceci suppose la poursuite des activités de plaidoyer et de leadership avisé par le GPE, parallèlement à un appui au processus d'élaboration du plan sectoriel de l'éducation dans trois (3) pays par an au maximum.

Tableau 1- Cadre de mobilisation des ressources pour le financement des risques

Option(s)	Description	Resource nécessaires
Option 1 (Recommandée)	• Poursuite du plaidoyer et du leadership avisé par le GPE • Collaboration avec des fondations et autres acteurs pour investir dans les programmes de recherche du GPE, dans la mesure du possible • Collaboration avec les acteurs du secteur privé et le secteur de l'assurance conformément à la Stratégie d'engagement du secteur privé • Soutien aux processus de planification du secteur de l'éducation **dans un à trois pays par an**	• 25 % du temps d'un spécialiste des financements novateurs • 25% du temps d'un spécialiste du secteur privé • Soutien additionnel d'un à deux consultants de courte durée ou d'employés équivalent plein temps et soutien des équipes transversales, éventuellement détachées auprès du GPE grâce à des partenariats avec le secteur privé • Soutien et plaidoyer continus de l'équipe dirigeante du GPE et des équipes transversales ***Avantages** : engagement dans le financement des risques, poursuite du plaidoyer en faveur de l'inclusion de l'éducation, approche pragmatique des possibilités d'inclure la sensibilisation et la prévention des risques, dans la mesure du possible, dans quelques ESP.* ***Inconvénients** : recours aux moyens du Secrétariat*
Option 2 *Échelle moyenne*	• Poursuite du plaidoyer et du leadership avisé par le GPE • Collaboration avec des fondations et autres acteurs pour investir dans les programmes de recherche du GPE, dans la mesure du possible • Collaboration avec des acteurs du secteur privé et le secteur de	• 75 % du temps d'un spécialiste des financements novateurs • 75 % du temps d'un spécialiste du secteur privé • Soutien additionnel de deux à trois consultants de courte durée ou employés équivalents plein temps et soutien des équipes

Option(s)	Description	Resource nécessaires
	l'assurance conformément à la Stratégie d'engagement du secteur privé ● Soutien aux processus de planification du secteur de l'éducation **dans quatre à dix pays**	transversales, éventuellement détachées auprès du GPE grâce à des partenariats avec le secteur privé ● Soutien et plaidoyer continus de l'équipe dirigeante du GPE et des équipes transversales ● Soutien additionnel d'au moins un consultant de courte durée et/ou soutien des équipes transversales ***Avantages** : engagement accru et durable dans le plaidoyer en faveur du financement des risques, approche plus large de la sensibilisation et de la prévention des risques, dans la mesure du possible, dans un petit nombre d'ESP.* ***Inconvénients** : recours important au temps de travail du personnel du Secrétariat, qui risque de le détourner d'autres priorités.*
Option 3 *Grande échelle*	● Poursuite du plaidoyer et du leadership avisé par le GPE ● Collaboration avec des fondations et d'autres organisations sœurs sous forme d'aide en nature, de partage de connaissances et d'échange d'informations, et d'investissements dans les programmes de recherche du GPE dans la mesure du possible ● Collaboration avec des acteurs du secteur privé et le secteur de l'assurance conformément à la Stratégie d'engagement du secteur privé ● Soutien aux processus de planification du secteur de l'éducation **dans tous les pays éligibles aux ESPIG ou au Fonds à effet multiplicateur du GPE**	● 100 % du temps d'un spécialiste des financements novateurs ● 100 % du temps d'un spécialiste du secteur privé ● Capacité supplémentaire et conséquences sur les effectifs ● Soutien additionnel de quatre à cinq consultants de courte durée ou employés équivalents plein temps et soutien des équipes transversales, éventuellement détachées auprès du GPE grâce à des partenariats avec le secteur privé. ● Soutien et plaidoyer continus de l'équipe dirigeante du GPE ***Avantages:** Engagement plus important et solide sur le financement des risques, approche plus large de la sensibilisation et de la prévention des risques, dans la mesure du possible, dans un plus grand nombre d'ESP.* ***Inconvénients** : Accroissement des obligations du Secrétariat en termes de temps et de ressources.*

8.1 Le principal risque que l'on prévoit est celui d'une demande excessive de cette approche dans le cadre de l'élaboration des ESP. Pour maîtriser ce risque, le Secrétariat propose de mettre en œuvre cette approche seulement dans trois (3) pays au maximum en appliquant des critères clairs pour choisir les pays, qui seront examinés par le comité technique concerné. Une fois cette approche examinée, on pourrait l'élargir et obtenir des ressources et de la capacité pour que le Secrétariat l'applique à plus grande échelle.

9. ÉTAPES SUIVANTES

9.1 Sous réserve d'un examen par le Conseil de l'approche proposée, le Secrétariat élaborera une stratégie d'évaluation dont il rendra compte aux comités techniques et au Conseil.

9.2 De plus, le Secrétariat pourrait définir des critères indicatifs de façon à ce que les pays où sera appliquée cette approche soient choisis de façon transparente (par exemple si le calendrier du processus d'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation est approprié et si elle s'intègre dans les institutions existantes chargées des risques souverains).

10. VEUILLEZ CONTACTER Theodore Talbot à ttalbot@globalpartnership.org pour tout renseignement complémentaire.

11. ANNEXES/RÉFÉRENCE(S) ET GLOSSAIRE

Annexe 1 : Collaboration avec les principaux acteurs

Annexe 2 : *Sustaining the Gains: Feasibility of Risk Financing for Education*. Willis Group, Start Network et Overseas Development Institute.

Annexe 1 : Collaboration avec les principaux acteurs

Le Secrétariat a tiré profit d'échanges avec des organismes similaires qui travaillent en première ligne avec les enfants les plus exposés au monde, afin de s'assurer que les interventions du GPE en matière de financement des risques sont alignées sur leurs efforts à un niveau plus large et viennent les compléter.

L'éducation ne peut attendre (ECW) : Le GPE est bien placé pour travailler de concert avec l'EWC car celui-ci a déjà investi et collaboré avec le GPE pour intensifier ses interventions en matière d'éducation. Par ailleurs, le Secrétariat a eu des entretiens de haut niveau avec les dirigeants de l'ECW sur les travaux proposés du GPE en matière de réduction et de financement des risques. L'ECW vise tous les enfants et tous les jeunes touchés par des crises afin de leur offrir une éducation sûre, gratuite et de qualité d'ici à 2030. Le droit à l'éducation est le droit le plus menacé dans les situations d'urgence, alors que c'est dans de telles situations qu'il est le plus nécessaire. Si les gouvernements nationaux disposent d'options en place pour un financement intelligent des risques particulièrement axées sur l'éducation, le financement provenant de l'ECW pourrait compléter tout financement auquel les gouvernements nationaux ont accès. Cela pourrait considérablement aider à intensifier les interventions en matière d'éducation dans les situations de crise. L'amélioration de l'analyse des risques et de la résilience dans le soutien aux autorités dans la planification sectorielle grâce aux travaux du GPE sur le financement des risques permettra d'allouer rapidement les fonds de sorte que l'éducation ne soit pas reléguée au second plan lorsque les réserves nationales sont largement insuffisantes. On complèterait ainsi les travaux de l'ECW pour faire face aux catastrophes naturelles.

L'initiative *InsuResilience* du G-7 : L'objectif global de l'initiative est de stimuler la création de marchés d'assurance-risques efficaces et l'utilisation intelligente de régimes d'assurance pour les individus et les actifs à risque dans les pays en développement. En lançant *InsuResilience,* les pays du G7 ont reconnu que les assurances jouent un rôle central dans une approche globale de gestion des risques comme moyen de protéger les pauvres. Afin de débloquer cette couverture accrue, l'initiative vise à stimuler l'assurance « indirecte » en soutenant des pools de risques souverains à côté des efforts additionnels consentis pour accroître l'accès direct aux produits d'assurance par les ménages pauvres et vulnérables (méso et micro assurance)[7].

La couverture accrue par l'assurance indirecte s'inscrit donc dans les domaines d'intervention proposés de financement des risques du GPE, qui supposent une collaboration avec des

[7] http://www.cseindia.org/userfiles/InsuResilience.pdf

organisations sœurs afin d'accroître le soutien au secteur de l'éducation à l'aide des pools de risques souverains. Des entretiens avec les principaux responsables de cette initiative ont permis de conclure que le rôle de plaidoyer du Secrétariat en faveur de l'inclusion de l'éducation dans le financement des risques n'est pas seulement opportun, mais qu'il est aussi urgent. Le GPE est bien placé pour apporter un leadership avisé et collaborer dans le cadre de plates-formes telles qu'*InsuResilience* dans sa période de démarrage de façon à ce que l'éducation soit incluse dès le départ.

London Centre for Global Disaster Protection : Le gouvernement britannique, et notamment le DFID, a mis en place le Centre comme pôle chargé de tirer parti du savoir-faire du Royaume-Uni et de ses innovations en matière de risques, de science et d'assurance afin d'aider les pays en développement à prévenir les catastrophe et accorder des financements plus efficaces par rapport à leur coût, rapides et fiables dans les situations d'urgence. Le Secrétariat a eu des échanges informels avec le Centre. Le GPE poursuivra ce dialogue, tant pour défendre la nécessité d'intégrer l'éducation dans toutes les campagnes de prévention des catastrophes que, dans la mesure du possible, pour faire le lien entre les services du centre et la demande des pays afin de mieux éclairer et rendre plus solides le financement des risques et la résilience des systèmes éducatifs.

UNICEF : Au fil des années, l'UNICEF a contribué à renforcer la résilience grâce à ses interventions en matière de protection sociale, de réduction des risques de catastrophe, de changement climatique, de consolidation de la paix et de renforcement des capacités nationales, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire (CCC) de l'organisation[8]. Ces travaux ont été intégrés dans la programmation plus vaste de l'UNICEF dans plusieurs domaines, notamment l'éducation dans les situations d'urgence. Au niveau mondial, l'UNICEF apporte sa contribution dans la fixation des objectifs, l'harmonisation des politiques, l'analyse stratégique, le suivi et l'évaluation du GPE ainsi qu'aux efforts conjoints en matière de plaidoyer. Au niveau des pays, l'UNICEF coordonne, gère ou supervise les programmes du GPE.

Compte tenu de la relation de symbiose entre le GPE et l'UNICEF, l'intégration des secteurs nationaux de l'éducation à la prévention des catastrophes et le financement des risques s'appuiera sur le leadership avisé et les meilleures pratiques de l'UNICEF en matière de réduction des risques de catastrophe. En particulier, le GPE coordonnera étroitement son action avec l'UNICEF dans les situations où ce dernier est l'agent partenaire.

[8] https://www.unicef.org/esaro/5484_emergencies_results.html

Annexe 2 : Rapport *Sustaining the Gains*

Feasibility of risk financing for education - Final summary report. June 2017

Feasibility of risk financing for education - Task 1 report. June 2017

Feasibility of risk financing for education - Task 1 report annex. June 2017

Feasibility of risk financing for education - Task 2 report. June 2017

Feasibility of risk financing for education - Task 2 report annex. June 2017

Feasibility of risk financing for education - Task 3 report. June 2017

Feasibility of risk financing for education - Task 3 report annex. June 2017